

Réunion du 24 juin 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 74
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante d'Hervé LAFFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, David CRABOS, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFFITTE, Daniel BOULIN (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUNINE), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Christine LABORDE, Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Anne-Marie LATASTE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 7 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LACQ ODYSSEE, CCSTI DES PYRENEES-ATLANTIQUES ET DES LANDES

Rapporteur : M. André CASSOU

L'association LACQ ODYSSEE, CCSTI des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, implantée à Mourenx, a pour objectif de développer la culture scientifique, technique et industrielle en pays de l'Adour.

Depuis de nombreuses années, la communauté de communes de Lacq-Orthez soutient l'association. Pour ce faire, une convention d'objectifs et de partenariat pour les années 2019 à 2021 a été signée le 10 janvier 2019. Cette convention précise les partenariats engagés entre les deux parties pour le développement d'actions culturelles, scientifiques et industrielles sur les communes de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Entre autres missions, LACQ ODYSSEE développe une programmation annuelle d'expositions qui ont une forte vocation scolaire, avec notamment un focus apporté aux écoles primaires de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Pour permettre à l'association LACQ ODYSSEE de mener à bien ses missions, une subvention de 56 100 € lui a été octroyée au titre de l'année 2019, dont 5 000 € prévus pour la prise en charge par LACQ ODYSSEE des frais de transport des écoles primaires de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

L'intérêt pour la dernière exposition a été tel qu'il n'a pas été possible à l'association de répondre favorablement à toutes les sollicitations des écoles primaires de la communauté de communes, le montant de la subvention allouée par la collectivité étant insuffisant.

Aussi, afin de permettre à un plus grand nombre d'écoles primaires des communes de la communauté de communes de Lacq-Orthez de pouvoir visiter les expositions organisées par LACQ ODYSSEE, Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'accorder** à l'association LACQ ODYSSEE, CCSTI des Pyrénées-Atlantiques et des Landes, une subvention complémentaire de 5 000 € pour la prise en charge des transports des écoles de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- **de prévoir** le versement de la subvention au prorata des dépenses réalisées par LACQ ODYSSEE sur présentation des justificatifs,
- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de partenariat 2019-2021 annexé à la présente délibération,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2019.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/06/2019